Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie LAMOUREUX Vincent, Mr RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, DUBREUCQ Geneviève, Mr ANUSET Jean-Marc, Mr CHOPIN Christophe, ROY Josette, COULLE Katia.

Absents excusés: Pouvoir : Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc
Mme DROY Nathalie

Absents : Mrs FOUCHER Loïc, BATTEUX Jean-François

Mme Josette ROY est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : Délibérations à prendre :

- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- Convention visant à fixer les modalités de remboursement des charges de biens immobiliers parcelle AC 166, mis à disposition de la CCTC
- Recouvrement auprès des locataires communaux de la taxe d'ordures ménagères
- Indemnités de gardiennage 2019 de l'église, ouverture et fermeture des portes des cimetières
- Tombola opération commerciale de Noël
- Noël du personnel communal et des enfants des agents
- Demande de subvention DRAC concernant l'achat de matériel informatique dans le cadre de la mise en place du réseau des médiathèques de Thiérache.
- Charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre
- Projet de béguinage : Adoption du plan de rétrocession au domaine public communal et autorisation de dépôt d'une demande d'aménager.
- Rétrocession des zones communes non constructives dans le cadre du projet de béguinage (espaces verts, voirie)
- Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la Société EOLIENNES DE LA VALLEE dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX
- Demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentées par les Sociétés LE ROYEUX ENERGIES et LE HAUT BOSQUET ENERGIES et représentées par la Société VALOREM dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX
- Demande d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA
- Synthèse des commissions
- Infos
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture du pouvoir de Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc. Mme DROY Nathalie est excusée.

- Mme Josette ROY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents trois points à ajouter :
- Tarifs de location de la salle « Mots'Art »
- Participation de la commune à la création de deux massifs
- Ouverture de crédits au prog. 461 réfection de l'éclairage à la salle Mots'Art

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1er octobre 2019, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte rendu du Conseil Municipal du 1er octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Objet : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme**

  Ce point sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

- **Objet : Convention visant à fixer les modalités de remboursement des charges de biens immobiliers parcelle AC 166, école de musique « salle Mots'Art » mis à disposition de la CCTC**

  Monsieur Le Maire indique que suite à la mise à disposition par la commune d'une partie d'un immeuble d'environ 130m² rue de l'école maternelle du Noyer, parcelle AC 166, il y aurait lieu de l'autoriser à signer une convention visant à fixer les modalités de remboursement des charges de fonctionnement de ce bâtiment.

  Il précise que cette convention prévoit les modalités de remboursement par la Communauté de Communes à la commune des charges énergétiques et du coût des prestations d'entretien ménager (charges, salaires et consommables), à raison de 36 semaines par an, sur la base de 3 heures/semaine.

  La Communauté de Communes aura à sa charge le menu entretien.

  Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

  AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes de la Thiérache du Centre visant à fixer les modalités de remboursement des charges d'une partie du bien immobilier mis à disposition tel que décrit ci-dessus.

- **Objet : Recouvrement auprès des locataires communaux de la taxe d'ordures ménagères**

  Le Maire explique que les locataires communaux sont redevables de la taxe d'ordures ménagères 2019, suivant l'état de la taxe foncière 2019.Cette redevance sera réclamée par les services de la Mairie, Mr OLIVON, receveur Municipal se chargera du recouvrement.
  La recette figurera au compte 70878 du budget primitif en cours.
  Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Objet : Indemnités de gardiennage 2019 de l'église, ouverture et fermeture des portes des cimetières**

  Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  de verser à la personne en charge du gardiennage de l'église et de l'ouverture et fermeture des portes des cimetières de l'église une indemnité de 479.86€, cette indemnité ainsi versée est soumise à la CSG et RDS ainsi qu'un bon d'achat de 350,00€ à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont. En ce qui concerne l'achat d'électroménagers et de combustibles le bon d'achat pourra être négocié chez un commerçant hors de SAINS-RICHAUMONT, une liste sera établie.

- **Objet : Tombola opération commerciale de Noël**

  Le Maire propose à l'Assemblée de renouveler l'opération commerciale de Noël afin de soutenir les commerçants sédentaires et ambulants de SAINS-RICHAUMONT.
  Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d' allouer une somme de 100€ en bon d'achat à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont et exposants au marché hebdomadaire.

- **Objet : Noël du personnel communal et des enfants des agents**

  Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une petite réception est organisée chaque année pour le Noël du Personnel Communal.
  Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer un bon d'achat de 80,00€ à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont, ainsi que l'achat d'un jouet en faveur des enfants du personnel communal jusqu'à 14 ans pour un montant de 60,00€/ enfant en carte cadeau.
  Effectif : 11 agents.
  Enfants : 4
  Date de la réception prévue le 17 décembre 2019 à la salle Mots'Art.

- **Objet : Demande de subvention DRAC concernant l'achat de matériel informatique dans le cadre de la mise en place du réseau des médiathèques de Thiérache.**

  Dans le cadre du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre, il est prévu une des conditions d'accès, la circulation des documents et la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Bibliothèques avec un portail web commun.
  Monsieur Le Maire indique qu'il serait opportun pour cela d'acquérir du matériel informatique et qu'une subvention de la DRAC Hauts-de-France est envisageable à hauteur de 40%, coût total du projet hors taxes de 1 820.90€.

  Dans ces conditions,

  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.

  Objet : Charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre

  Premier réseau de diffusion culturelle en France, les bibliothèques et médiathèques publiques assurent un rôle de premier ordre en matière d'éducation, de loisirs et d'animation, de formation et d'information, mais aussi et de manière croissante, de cohésion sociale. Portées par les collectivités territoriales, les médiathèques participent donc pleinement à l'offre de service public et doivent de ce fait répondre à une exigence de qualité et d'accessibilité. Dans cette perspective, Monsieur Le Maire indique que la mise en réseau des médiathèques de la Thiérache

du centre représente une formidable opportunité de renforcer les services existants, d'œuvrer à un rééquilibrage de l'offre de lecture publique et de développer des actions innovantes s'adressant à tous les publics et positionnant les médiathèques en tant qu'acteurs incontournables de la vie culturelle locale.

Il existe aujourd'hui six médiathèques sur le territoire de la Thiérache du centre :

Médiathèque	Adresse	Gestionnaire
Le Nouvion en Thiérache	19 rue Théodore Blot, 02170 Le Nouvion en Thiérache	Commune de le Nouvion en Thiérache
La Capelle	Rue des poilus de Verdun, 02260 La Capelle	Commune de La Capelle
Etréaupont	Rue de la Libération, 02580 Etréaupont	Commune d'Etréaupont
Fontaine –les-Vervins	21A, rue du Vieux Château, 02140 Fontaine les Vervins	Commune de Fontaine les Vervins
Vervins	Place du Général de Gaulle, 02140 Vervins	Commune de Vervins
Sains-Richaumont	6 rue de l'école maternelle 02120 Sains-Richaumont	Commune de Sains-Richaumont

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC) n'a pas de compétence statutaire en matière de lecture, ni de gestion ou d'animation d'équipements culturels tels que des médiathèques mais propose, dans une logique de solidarité avec les communes gestionnaires de médiathèques, d'apporter son concours pour définir un cadre d'intervention de chacun des acteurs engagés dans un réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre.

Non hiérarchisé, le réseau est constitué des six médiathèques existantes et œuvre donc pour chacune d'elles dans un souci d'équilibre et d'harmonisation territoriale. Chaque médiathèque est réciproquement membre à part entière du réseau et œuvre à son bon fonctionnement en mettant à disposition du collectif ainsi constitué ses compétences et ses ressources.

Considérant les enjeux auxquels il répond et les objectifs qu'il poursuit, le Réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre demande que soient formalisés ses modalités de fonctionnement et les engagements des acteurs qui le portent.

La signature d'une charte a donc pour objet d'affirmer les objectifs du Réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre et d'en définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

Les objectifs sont les suivants :

- harmonisation des services et des pratiques sur l'ensemble du territoire : création d'un catalogue collectif, de règles communes de fonctionnement et d'inscriptions des usagers, mise en place d'une circulation des documents

- développement des services rendus aux publics : pratiques identiques en matière d'acquisitions et adéquations des horaires d'ouvertures

- inscrire les médiathèques au cœur du développement local : organisations d'animations culturelles et promotion de la lecture publique

- gouvernance partagée respectueuse des compétences juridiques et du rôle de chacun

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'ENGAGE au sein du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer avec MM les Maires des communes de Le Nouvion en Thiérache, La Capelle, Etréaupont, Fontaine les Vervins, Vervins, Sains-Richaumont et Monsieur Le Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre la charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre tel qu'annexée.

- **Objet : Projet de béguinage : Adoption du plan de rétrocession au domaine public communal et autorisation de dépôt d'une demande d'aménager.**

Considérant le projet de 25 logements locatifs pour les personnes âgées et 10 lots de terrains à bâtir pour favoriser l'habitat des jeunes ménages, des équipements de viabilisation nécessaires et de voirie,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er octobre 2019, autorisant la cession gratuite « à l'euro » du foncier communal de la parcelle AD n°1 lieudit « la ruelle Lacroix» d'une contenance de 14 048 m², au bénéfice de la Société Coopérative Coop Logivam 6 rue du Mont Revers à SOISSONS.
Vu le plan de rétrocession au domaine public communal qui sera joint à la demande de permis d'aménager, le Maire indique que l'objectif principal du béguinage étant de proposer aux personnes âgées des logements à coût locatif faible et abordable, l'entretien des voiries internes et des espaces verts doit revenir à la charge de la collectivité. Un découpage de l'espace intérieur du béguinage doit par conséquent être rétrocédé à la commune à l'euro symbolique dès que le projet sera livré et opérationnel.
Le Conseil Municipal à l'unanimité :
Adopte le plan de découpage et de remise au domaine public communal des espaces extérieurs du béguinage « la ruelle Lacroix », tel que figurant au dossier de demande de permis d'aménager confectionné par la société Coop Logivam,
Autorise le dépôt d'une demande de permis d'aménager comportant ce plan.

- **Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la Société EOLIENNES DE LA VALLEE dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX**

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la Société EOLIENNES DE LA VALLEE dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX.
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Maire propose que Conseil Municipal émette ou pas avis.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis.
Le Conseil Municipal vote : 7 pour un avis défavorable
5 abstentions
L'avis défavorable est voté à la majorité.

- Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentées par les Sociétés LE ROYEUX ENERGIES et LE HAUT BOSQUET ENERGIES et représentées par la Société VALOREM dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentées par les Sociétés LE ROYEUX ENERGIES et LE HAUT BOSQUET ENERGIES et représentées par la Société VALOREM dans les communes de LA VALLEE AU BLE, HAUTION et VOULPAIX.
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Maire propose que Conseil Municipal émette ou pas avis.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis.
Le Conseil Municipal vote : 7 pour un avis défavorable
5 abstentions

Objet : Demande d'une ligne de trésorerie au CRCA.

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, des projets envisagés par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : CONSTRUCTION ET ETUDE D'UNE SALLE CULTURELLE-ACCESSIBILITE DES LOCAUX COMMUNAUX –REPRISE DE CONCESSIONS DE CIMETIERE.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **885 400** Euros, pour une durée **de 12 mois**, utilisable par tranches de **15.000** € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans

pénalités, paiement des **intérêts par périodicités trimestrielles**, indexés sur **l'Euribor 3 mois +0.90%.**

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20% du montant contracté.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur VIEVILLE Jean-Pierre, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

- **Objet : Location de la salle « Mots'Art »**

Le Maire propose que la salle « Mots Art » entièrement rénovée, équipée d'un coin cuisine et de toilettes soit proposée à la location.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide les tarifs de location ci-dessous :

Habitants de la commune : 130.00 € ETE/HIVER

Habitants hors commune : 200.00€ ETE/HIVER

Option nettoyage : 40.00€

Caution : 100.00€

Ces tarifs deviennent applicables à compter de ce jour.
Une convention de mise à disposition du local sera mise en place.

Objet : participation de la commune à la création de deux massifs

Mr Xavier MULET ne prend pas part au débat et au vote.

Mme DOUBLEMARD, Adjointe rappelle la demande en novembre 2018, d'une habitante. Cette dernière souhaitait créer deux massifs devant son domicile sur le territoire de la commune rue de Faucouzy. Cette dame a fait parvenir aux services de la mairie un devis et un croquis représentant cet agencement. Elle s'interroge sur la

prise en charge financière de cet aménagement mais insiste également sur sa volonté de le mettre en place. Un accord de principe lui avait été donné.
Les deux massifs étant réalisés la facture des pépinières LEQUEUX d'un montant TTC de 486.70€, est parvenue en mairie.
Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une participation à hauteur de 20% du montant TTC de la facture, l'entretien restant à la charge du demandeur.
Le montant de 97.34€ lui sera remboursé.

Objet : Ouverture de crédits au BP 2019 programme 461 réfection de l'éclairage de la salle Mots'Art

Le Maire indique qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires au BP 2019 au programme 461 réfection de l'éclairage de la salle Mots'Art de la façon suivante :

Art. 2315 programme 461 réfection de l'éclairage de la salle Mots'Art…….3 000.00€

Ligne 020 dépenses imprévues d'investissement……..- 3 000.00€

- **Synthèse des commissions**
  Mme DOUBLEMARD Annie indique que le « Cagin n°20 » est en préparation, les articles sont à remettre pour le 06 décembre dernier délai.
  Mr LAMOUREUX Vincent, la commune dispose d'un nouveau panneau lumineux.
  Il informe l'assemblée sur l'inauguration de micro folie mobile qui doit se tenir à SAINS-RICHAUMONT le 09 décembre prochain.
  La micro folie mobile est un projet culturel porté par la CCTC en partenariat avec la cité de la Vilette. La Micro folie est une plateforme culturelle au service des territoires. SAINS-RICHAUMONT accueillera un musée numérique mobile qui permettra à tous de découvrir virtuellement les œuvres de 12 grands musées nationaux.
- **Infos**
  Le Maire indique que le goûter de Noël du CCAS offert aux personnes de plus de 67 ans aura lieu à la salle Mots'Art à partir de 14 heures 30 le samedi 14 décembre 2019.
  La cérémonie des Vœux à la population auront lieu le 10 janvier 2020 à 19 heures à la salle polyvalente.

- **Questions diverses**
  Mr CHOPIN Christophe demande ce qu'il en est des Ets GRAINS DE THIERACHE.
  Le Maire répond que le bâtiment est proposé à la vente.
  Mme ROY Josette signale de nombreux trous à reboucher rue Saint Marcel.
  Mr LAMOUREUX s'interroge sur le contrôle de la structure du pont de Richaumont.
  Mr VIEVILLE indique que l'ADICA peut nous accompagner sur ce dossier.

Séance levée à 22 heures